

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX

## DU 7 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, et le 7 du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

**Étaient présents** : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Guillaume CLAUZEL, Cédric MALRIEU, Bernard LEGUEVAQUES, Olivier LOCATELLI-HOURS.

**Était absent excusé** : Monsieur Cyril ROUSSEL

**Était absent** : Renaud PACAREAU

### Délibérations

#### **POINT 1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES : TAXE FONCIERE BATI ET TAXE FONCIERE NON BATI**

**Considérant** qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021

**Considérant** que dans le cadre de la refonte fiscale locale qui prévoit dans l'article 16 de la loi des finances 2020, la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectés aux communes dès 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Considérant que la surcompensation ou la sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de taxe foncière sur le foncier bâti,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

**A DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020, en tenant compte de la fusion part communale et départementales sur les taxes foncières sur les propriétés bâties comme suit :

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 47.93 %**

**TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 72.73 %**

#### **POINT 2 PARTICIPATION AU SYNDICAT LAURAGAIS AUDOIS POUR 2021**

Le Conseil municipal a validé la participation de la commune au Syndicat Lauragais audois pour la compétence « Création, gestion et entretien des Accueils de Loisirs Extrascolaires » qui s'élève à 2833.35 €.

#### **POINT 3 FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES VOIES COMMUNALESPOUR 2021**

**Le Conseil Municipal**

**A DECIDE** de réaliser deux fauchages des accotements et abords des routes communales : un passage en mai, un passage si nécessaire octobre/novembre pour un montant de 32 € HT/Km

**A DECIDE** de réaliser un débroussaillage complet fin juillet pour un montant de 74 €HT/Km

**A DECIDE** de réaliser un broyage entretien des chemins de la Boucle Airouoise pour un montant forfaitaire de 80 € HT

#### **POINT 4 DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU SYADEN ECLAIRAGE PUBLIC MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'entreprise Robert pour un devis concernant l'éclairage du parvis de la mairie. Deux lampes d'éclairage public pourraient être rajoutées. A ce jour, aucun devis reçu. Ce point est reporté lors d'une prochaine séance.

#### **POINT 5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021**

**Le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions aux associations pour 2021 comme suit dans le tableau ci-dessous :**

Associations	2021
Comité des fêtes	1500
Association prévention routière	150
Association maires	60
Chasse	100
Souvenir Français	50
Association Canal des 2 mers	50
Aude solidarité en provision	160
AFDAIM	100
Association parents d'élèves En provision	170
Total BP 2020 : 2340 €	2340 €

#### **POINT 6 VOTE DU BUDGET 2021**

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget 2021 tel que présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	86000.00	Produits des services domaine et ventes diverses	930.00
Charge de personnel et frais assimilés	64330.00	Impôts et taxes	89199.14
Autre charge de gestion courante	19040.00	Dotations subventions et participations	28266.01
Charges financières	128.00	Autres produits de gestion courante	250.00
Virement à la section d'investissement	30771.73	Excédent reporté	82884.48
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	1214.30	Produits exceptionnels	10.00
Dépenses imprévues	55.60		
<b>TOTAL</b>	<b>201539.63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>201539.63</b>

#### Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses d'équipements	150870.00	Subventions d'équipements	44706.68
Emprunts et dettes assimilés	3970.00	Dotations aux amortissements	1214.30
Reste à réaliser 2020	99814.85	Virement à la section de fonctionnement	30771.73
Opérations d'ordre opérations patrimoniales	145407.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	4145.44
Subventions d'investissement	14432.00	Reste à réaliser 2020	24983.06
		FCTVA	2579.29
		Excédent reporté	70686.35
		Opérations d'ordres opérations patrimoniales	145407.00
		Emprunt	90000.00
<b>TOTAL</b>	<b>414493.85</b>	<b>TOTAL</b>	<b>414493.85</b>

#### POINT 7 MODIFICATION N° 8 DES STATUTS DE LA CCCLA

Le Conseil Municipal a approuvé la modification n° 8 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, telle que présentée ci-dessous :

Modification de l'article 4.2. Compétences optionnelles des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois en supprimant la compétence ci-après :

##### 2 - Politique du logement et du cadre de vie

- Programme Local de l'Habitat.

#### POINT 8 ETUDE THERMIQUE REGLEMENTAIRE BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre du plan de relance rénovation énergétique des bâtiments publics, lancé par l'Etat, il est nécessaire dans un premier temps, de réaliser une étude thermique réglementaire de nos bâtiments communaux avant de mettre en place des projets de travaux incluant la rénovation énergétique (chauffage, isolation, huisseries, couverture).

Cette étude permettra de situer la performance énergétique avant et après travaux des bâtiments.

Les bâtiments concernés par la commune sont : la mairie, la salle des fêtes.

Après avoir pris contact avec le SYADEN, la commune a sollicité des devis auprès de bureaux d'études. Une seule offre a été reçue : e bureau d'études NR+ de Carcassonne (étude comprenant une visite des bâtiments et la remise d'un rapport) pour un coût de 800 € HT soit 960 € TTC.

Considérant que cette étude est nécessaire pour déterminer l'éligibilité du programme de travaux aux aides proposées par l'Etat, la Région,

Le Conseil Municipal :

**A DECIDE** de réaliser une étude thermique réglementaire des bâtiments communaux : Mairie et Salle des fêtes

**A VALIDE** la proposition du bureau d'études NR+ qui s'élève à 800 € HT soit 960 € TTC

#### Discussions – Informations

**Etude Paysagère :** Discussion suite à l'étude paysagère réalisée par un groupe d'élèves du Lycée d'Auzeville. Trois projets ont été présentés. Réflexion autour de ces projets : faire appel à un maître d'œuvre, présenter un projet complet avec phasage...

**Travaux accessibilité mairie tranche 2 :** lecture du bilan financier

Marché de travaux : 40904.40 € HT

Moins value : -7044.40 € HT

Plus value : coq (1000 € HT) + extension du parvis devant la mairie 5646.50 € HT

Résultat final : 40506.50 € HT soit un disponible financier de 397.90 € HT.

**Réunions intercommunales : CCCLA le 6 avril 2021** compte rendu Cédric Malrieu : Débat d'orientation budgétaire 2021 : pas d'investissements importants prévus en 2021 si ce n'est la continuité du déploiement de la fibre, et quelques réparations à prévoir crèches, bibliothèques. L'excédent budgétaire s'élève à 10 millions d'euros pour la CCCLA. L'endettement de la CCCLA n'est pas très élevé sur le budget principal. Par contre, le budget annexe eau et assainissement est déficitaire compte tenu des travaux d'investissement (stations épurations, renforcement et extension de réseaux...). Le lissage du prix de l'eau est prévu mais pas en 2021. La CCCLA a intégré dans son inventaire les réseaux eau potable et assainissement du lotissement les Pyrénées.

Monsieur le Maire transférera au conseil municipal les documents du débat d'orientation budgétaire.

**SLA du 23 mars 2021** compte rendu Sauveur Gomez : vote du budget 2021. Fixation des participations des communes pour l'année 2021

**Programmation :**

- Travaux de voirie les Clauzes au mois de mai,
- Travaux accessibilité cimetièrre et pont de Prexage au mois de septembre

**Manque de Conteneurs :** Des conteneurs complémentaires seront rajoutés au cimetière (sacs noirs et tri sélectif). Pour information, les sacs noirs ne seront plus distribués aux particuliers. Une information sera faite dans le bulletin.

**Taxe sur les terrains nus devenus constructibles :** Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette taxe a été mise en place par le conseil municipal en 2006. Cette délibération précisait que la taxe était acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'appliquait sur une base égale à 2/3 du prix de cession (ce qui correspond à un taux réel de 6.66 %).

La loi N° 2006-872 du 13 juillet 2006, codifiée à l'article 1529 du Code Général des Impôts (GCI) a été modifiée appliquant un taux de 10 % sans abattement.

Mr et Mme Clauzel Régis, propriétaires du lotissement les Pyrénées nous ont informé de cette modification qui engendre un montant de taxe forfaitaire doublé par rapport à la délibération du Conseil Municipal en 2006. Mr et Mme Clauzel Régis dans leur prévision budgétaire de leur lotissement s'étaient basés sur un taux de 10 % sur une base égale à 2/3 du prix de cession.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal réfléchissent à une solution afin que les propriétaires du lotissement et les propriétaires des futurs lotissements puissent régler une taxe correspondant au montant forfaitaire prévu en 2006.

Monsieur Louis GILIS souhaite donner son avis : il souhaiterait que la taxe soit appliquée conformément au code général des impôts, même si l'article a été modifiée depuis 2006. Monsieur Louis GILIS rajoute qu'il souhaite que cette taxe soit appliquée sur 100 % des plus-values compte tenu des besoins de financements du village : entretien des voies communales, projet de végétalisation du village, mise en place de la DECI, réglementation vitesse dans le village à 30km/h.

**Chemin des Pagès et de Sudre :** Monsieur Guillaume CLAUZEL demande que les abords des chemins des Pagès et de Sudre, situés en agglomération, soient coupés, comme l'ensemble du village.

**Connexion orange :** Toujours des problèmes de connexion sur la commune

**Cendriers extérieurs :** Olivier LOCATELLI-HOURS demande l'installation de cendriers : un au boulodrome, un à la mairie. Le Conseil municipal valide l'achat de deux cendriers extérieurs.

**Protection Halle :** A la demande d'Olivier LOCATELLI-HOURS, le Conseil municipal valide l'achat d'un filet pour protéger les véhicules des déjections des pigeons et tourterelles.

**Affiché le 16 AVRIL 2021 à 12 heures sur la porte de la mairie.**

Le Maire  
Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, 1 <sup>ER</sup> ADJOINT	
Louis GILIS, 2 <sup>e</sup> ADJOINT	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	Excusé